

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 AVRIL 2025 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence :

Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Audrey Morneau régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2025 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme

4. Certificat de conformité - Règlement numéro 2024-09 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements
5. Demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier # 449152 – Échange de terrain concernant les lots 3 511 171 et 3 511 083
6. Demande d'autorisation à la CPTAQ – MELCCFP – Modification de la limite du parc national du Mont Orford
7. CPTAQ - dossier du mois (Domtar, 0644-99-9880)

Administration

8. Correspondances
9. Lettre de la Ministre des Affaires municipales - Réduction du nombre de conseillers - nouvelle échéance pour la transmission d'une résolution
10. Programmation TECQ 2024-2028 – acceptation de la programmation
11. Dépôt des états financiers 2024
12. Dépôt – Rapport annuel 2024 – SPA de l'Estrie
13. Dépôt – Rapport annuel 2024 – Bibliothèque Daniel-Ménard RCM
14. J.P. Cadrin et Associés – autorisation de destruction de dossiers
15. Politique d'évaluation du rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur
16. Acceptation de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures de 2015

17. Élections générales 2025 – adoption d'une résolution concernant le vote par correspondance pour les électrices et électeurs non domiciliés
18. Entente avec la Ville de Windsor - redevances des gravières-sablières
19. Entente avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton – redevance des gravières-sablières
20. Entente avec la Municipalité de Maricourt – redevance des gravières-sablières
21. Offre de service – travaux d'arpentage – exclusion de la zone agricole
22. Arbre-évolution - proposition budgétaire – reboisement social 2025
23. Équijustice Estrie – soutien à l'unité de médiation citoyenne MRC Val-Saint-François – soutien financier
24. Cogesaf – formulaire d'adhésion 2025-2026
25. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - adhésion 2025-2026
26. Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) - adhésion 2025-2026
27. Maison de la famille les Arbrisseaux – adhésion 2025-2026
28. Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) – adhésion membre-ami – 2025
29. Résolution demandant au CDIRR de confirmer son intérêt pour l'acquisition du terrain du MTQ
30. Résolution autorisant l'attribution du contrat pour l'éclairage du terrain de soccer
31. Résolution d'appui à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le CSLE et Les Sentiers de l'Estrie
32. Résolution concernant l'abolition du Programme RénoRégion
33. CSLE - Demande d'aide financière au programme " En Estrie, ça bouge! "
34. Mise en candidature – bénévole de l'année - soirée de reconnaissance des bénévoles de la région de Richmond
35. Dons & publicités (Fondation CSSS du VSF, Expo des jeunes Richmond Youth Fair, Expo Richmond Fair, Festival de l'auto ancienne, UPA – Banquet des Champs – commandite, The Record, Journal Actualités-L'Étincelle)

Voirie

36. Disposition de deux ponceaux en béton – aucune offre
37. Soumissions - Fourniture de matériaux granulaires - ardoise concassée 0-3/4
38. Soumissions – Abat-poussières
39. Soumissions – Réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 1

Sécurité publique

40. Dépôt des états financiers 2024 du SSIRR

Factures

41. Factures

Varia

42. Lettre de félicitations à l'entreprise « Frigogmenté »

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2025-04-07, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2025-04-07, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 mars 2025;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 3 mars 2025.

Période de questions : 2025-04-07 Aucun Visiteur

Certificat de conformité - Règlement numéro 2024-09 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements : 2025-04-07 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2024-09, un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements, émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 3 mars 2025.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – dossier # 449152 – Échange de terrain concernant les lots 3 511 171 et 3 511 083 : 2025-04-07, 3 **Attendu que** la Société, 9441-5239 Québec Inc., désire procéder à un acte d'échange avec le lot 3 511 083, dont Monsieur Jean-Paul Beauvais et Madame Valérie Vienat sont propriétaires;

Attendu que la Société cède une partie du lot 3 511 171 en échange de deux parties du lot 3 511 083;

Attendu que cet échange sert à régulariser des empiètements de clôtures et d'un chemin;

Attendu que la parcelle 1 régularise l'empiètement du chemin d'accès du 502 chemin Beauregard et les parcelles 2 et 3 régularisent les empiètements de clôtures, le tout figurant sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Danick Lessard à la minute # 16 556;

Attendu qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole doit être obtenue pour cette demande;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu qu'il ne résulte de la demande aucun impact sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation agricole de cette superficie et des lots avoisinants;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité appuie la demande de la Société, 9441-5239 Québec Inc., à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation afin de céder une partie du lot 3 511 171 en échange de deux parties du lot 3 511 083; que cet échange sert à régulariser des empiètements de clôtures et d'un chemin;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – MELCCFP – Modification de la limite du parc national du Mont Orford : 2025-04-07, 4 **Attendu que** le MELCCFP sollicite l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour permettre la modification de la limite du parc national du mont Orford;

Attendu que la modification proposée est l'ajout d'environ 48 km² de terrains acquis par le gouvernement depuis près de 15 ans pour les fins de l'agrandissement du parc national du Mont Orford;

Attendu que le MELCCFP avait procédé à la consultation de plusieurs parties prenantes (ministères et organismes, premières nations, organismes municipaux, groupes de citoyens, etc.); qu'à la suite de ces consultations, le MELCCFP a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour qu'il réalise une audience publique en vertu de la Loi sur les parcs sur le projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford;

Attendu que le rapport du BAPE, déposé au ministre le 29 juin 2023, est favorable à la réalisation du projet;

Attendu que cette modification proposée de l'ajout d'environ 48 km² représente 146,6 hectares (lots 3 511 751, 3 635 176, 3 635 177, 3 892 256, 3 892 255, 3 892 257, 3 635 178 et 3 511 916) au Canton de Melbourne;

Attendu que les lots se trouvent dans la zone d'affectation récréo-forestière du Canton de Melbourne;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu qu'il résulte de la demande peu d'impact sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation agricole de cette superficie et des lots avoisinants;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité appuie la demande du MELCCFP à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation afin de permettre la modification de la limite du parc national du mont Orford;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

CPTAQ – dossiers du mois : 2025-04-07 La correspondance relative aux dossiers du mois (Domtar, 0644-99-9880) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2025-04-07 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 4 mars au 7 avril 2025, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Lettre de la Ministre des Affaires municipales - Réduction du nombre de conseillers - nouvelle échéance pour la transmission d'une résolution : 2025-04-07 Dépôt d'une correspondance relative à la date limite pour l'adoption d'un règlement pour réduire le nombre de conseillers, en prévision de l'élection générale de 2025 était le 31 décembre 2024. Étant donné le court délai dont disposaient les municipalités pour tenir la séance de consultation publique exigée par la loi et procéder à l'adoption du règlement, la Ministre des Affaires municipales pourrait exceptionnellement utiliser un pouvoir donné par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Dans la mesure où une résolution est transmise au Ministère avant le 15 mai 2025 et que la demande a également fait l'objet d'une séance de consultation publique, la Ministre pourrait exceptionnellement utiliser ce pouvoir afin d'y donner suite. Si, toutefois, il était souhaité que le conseil demeure

composé de quatre conseillers au-delà de l'élection générale de 2029, l'adoption d'un règlement selon la procédure prévue par la loi sera requise avant le 31 décembre 2028.

Courriel d'acceptation - programmation TECQ 2024-2028 : 2025-04-07 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil que la programmation des travaux présentée par la Municipalité le 4 février 2025 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 mars 2025.

Dépôt du rapport financier 2024 : 2025-04-07, 5 La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt et à la présentation du rapport financier consolidé au 31 décembre 2024. Une copie du sommaire est disponible pour le public.

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2024 de la Municipalité du Canton de Melbourne tels que déposés.

Dépôt – Rapport annuel 2024 - SPA de l'Estrie : 2025-04-07 Le conseil prend connaissance du rapport annuel des activités et services 2024 de la SPA de l'Estrie pour le Canton de Melbourne, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Dépôt – Rapport annuel 2024 – Bibliothèque Daniel-Ménard RCM : 2025-04-07 Le conseil prend connaissance du rapport annuel des activités et services 2024 de la Bibliothèque Daniel-Ménard RCM, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

J.P. Cadrin et Associés – autorisation de destruction de dossiers : 2025-04-07, 6 **Attendu que** la firme J.P. Cadrin et Associés, évaluateurs agréés pour la Municipalité du Canton de Melbourne a, en leur possession, les dossiers industriels, commerciaux et institutionnels en format papier qui ont été nécessaires à l'élaboration des rôles d'évaluation;

Attendu que ces dossiers ne sont maintenant plus nécessaires à la conception des rôles d'évaluation;

Attendu que ces documents appartiennent à la Municipalité et la Municipalité peut prendre possession de ces archives ou en disposer selon les dispositions du calendrier de conservation;

Attendu que la firme J.P. Cadrin et associés a besoin de savoir comment la municipalité souhaite gérer ces archives;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité d'informer la firme J.P. Cadrin et associés que la Municipalité désire reprendre possession des documents d'archives leur appartenant et qu'elle en disposera en temps et lieu selon son calendrier de conservation.

Politique d'évaluation de rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur : 2025-04-07, 7 Tel que le permet le Code municipal du Québec, la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite se prévaloir du mécanisme d'évaluation de rendement des entrepreneurs et des fournisseurs qui concluent un contrat avec elle dans le but d'améliorer la qualité des travaux sur son territoire, tout en maintenant une concurrence raisonnable et avantageuse.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la « Politique d'évaluation de rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur » tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité.

Acceptation de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures de 2015 : 2025-04-07, 8 **Attendu qu'**en 2015, EXP a préparé pour la Municipalité du Canton de Melbourne un plan

d'intervention qui a été approuvé par le MAMH dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

Attendu qu'en conformité avec l'article 3.1.4 du Guide du TRCQ 2024-2028, la mise à jour du plan d'intervention est requise;

Attendu que la mise à jour du plan d'intervention 2015 a été préparée par la firme EXP et que le conseil a pris connaissance de ce plan d'intervention;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité d'accepter la mise à jour du plan d'intervention 2015 sur les infrastructures d'eau potable préparé par la firme EXP selon le document du 21 mars 2025.

Élections générales 2025 – adoption d'une résolution concernant le vote par correspondance pour les électrices et électeurs non domiciliés : 2025-04-07 Afin de permettre aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale à titre d'électeurs non domiciliés de voter par correspondance, le conseil doit adopter une résolution prévoyant cette permission.

Le conseil ne donne pas suite à ce point.

Entente avec la Ville de Windsor - redevances des gravières/sablières : 2025-04-07, 9 **Considérant que** l'entente signée le 7 janvier 2021 avec la Ville de Windsor concernant les redevances des gravières et sablières vient à l'échéance le 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité de faire parvenir à la Ville de Windsor un projet d'entente concernant les redevances des gravières et sablières, effectif le 1^{er} janvier 2026 pour une période de cinq (5) ans.

Entente avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton - redevances des gravières/sablières : 2025-04-07, 10 **Considérant que** l'entente signée le 19 novembre 2020 avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières et sablières vient à l'échéance le 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité de faire parvenir à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton un projet d'entente concernant les redevances des gravières et sablières, effectif le 1^{er} janvier 2026 pour une période de cinq (5) ans.

Ententes avec la Municipalité de Maricourt - redevances des gravières/sablières : 2025-04-07, 11 **Considérant que** l'entente signée le 13 avril 2021 avec la Municipalité de Maricourt concernant les redevances des gravières et sablières vient à échéance le 31 décembre 2025;

Considérant que dans leurs opérations de transport de matières granulaires vers leur client, certaines des gravières et sablières de la Municipalité de Maricourt ont dû transiter sur les voies publiques de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Considérant que le conseil juge à propos de demander à la Municipalité de Maricourt un nouveau projet d'entente effectif le 1^{er} janvier 2026, concernant les redevances reçues des exploitants de gravières et sablières sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Municipalité de Maricourt de présenter une entente sur

l'attribution d'une partie des redevances des exploitants de gravières et sablières pour l'année 2026 et les années à venir.

Offre de service – travaux d'arpentage – exclusion de la zone agricole : 2025-04-07, 12 **Attendu que** la Municipalité avait demandé une offre de service pour le travail d'arpentage à être effectué pour préparer une description technique de 3 parcelles de terrain (lots 3 511 228-P, 5 426 215-P et 5 426 216-P) illustrant et décrivant les parties de lots visées par la décision de la CPTAQ quant à l'exclusion de la zone agricole ;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme « Ecceterra arpenteurs-géomètres » relativement aux honoraires professionnels pour préparer une description technique de 3 parcelles de terrain (lots 3 511 228-P, 5 426 215-P et 5 426 216-P) illustrant et décrivant les parties de lots visées par la décision de la CPTAQ quant à l'exclusion de la zone agricole, et ce, tels que décrit dans l'offre de services en date du 6 mars 2025.

Arbre-Évolution - Proposition budgétaire – reboisement social 2025 : 2025-04-07, 13 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a déposé un projet de reboisement sur le lot 3 511 228 et une partie du lot 3 512 204 et pour l'ajout de quelques arbres au parc Coburn;

Considérant que ce programme permet d'obtenir les conseils et les recommandations de professionnels afin d'optimiser nos connaissances et nos actions de plantation d'arbres et d'arbustes sur notre territoire;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la soumission no. 604 du 26 mars 2025 annonçant une aide financière de 5 500 \$;

Considérant que le conseil a pris connaissance du plan de reboisement déposé par Arbre-Évolution;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte le plan de reboisement déposé par Arbre-Évolution, soumission no. 604; que le conseil autorise une dépense de 4 309,55 \$ (incluant les taxes) pour le projet; que cette dépense est assumée par le poste budgétaire « 55-162-00-000 » soit le fond de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Équijustice Estrie – soutien à l'unité de médiation citoyenne MRC Val-Saint-François : 2025-04-07, 14 **Attendu qu'**Équijustice Estrie offre des services de médiation citoyenne et de médiation spécialisée pour toute personne qui souhaite entamer une démarche de dialogue, en marge des procédures traditionnelles; que ce service est gratuit et confidentiel et est accessible à tous;

Attendu qu'Équijustice Estrie a une « Unité de médiation citoyenne pour la MRC du Val-Saint-François »;

Attendu que l'Équijustice Estrie demande un soutien financier pour l'Unité de médiation citoyenne de la MRC Val-Saint-François à la hauteur de 0,68 \$ par citoyens;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 780,64 \$ comme soutien financier pour l'Unité de médiation citoyenne de la MRC Val-Saint-François.

Cogesaf – formulaire d'adhésion 2025-2026 : 2025-04-07, 15 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'adhésion à l'organisme Cogesaf pour 2025-2026, au montant de 75 \$; que le maire est désigné comme personne déléguée.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) : 2025-04-07, 16 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver l'abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour 2025-2026, au montant de 50 \$.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie : 2025-04-07, 17 Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'abonnement annuel au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2025-2026, au montant de 100 \$ (taxes incluses).

Maison de la famille les Arbrisseaux – adhésion 2025-2026 : 2025-04-07, 18 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'abonnement annuel à la Maison de la famille les Arbrisseaux pour 2025-2026, au montant de 20 \$.

Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) – adhésion membre-ami – 2025 : 2025-04-07, 19 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'adhésion annuelle au Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) pour 2025-2026, au montant de 100 \$.

Résolution demandant au CDIRR de confirmer son intérêt pour l'acquisition du terrain du MTMD : 2025-04-07, 20 **Considérant que** la Corporation de développement industriel de la région de Richmond (CDIRR) avait présenté une demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'acquérir le lot 3 800 946;

Considérant que le MTMD avait accepté de disposer du lot au CDIRR moyennant quelques modifications à la superficie, notamment pour une servitude de nonaccès le long de l'autoroute;

Considérant que le MTMD doit respecter le « Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics » soit par disposition de gré à gré, par appel d'offres sur invitation ou par enchères;

Considérant la rencontre tenue le 29 août 2023 entre le MTMD, le CDIRR et la Municipalité du Canton de Melbourne (Municipalité) pour définir les modalités possibles pour l'acquisition du lot 3 800 946 appartenant au MTMD par le CDIRR;

Considérant que le MTMD peut disposer d'un immeuble de gré à gré en faveur d'une municipalité;

Considérant que la Municipalité a accepté d'agir à titre d'intermédiaire pour le CDIRR et de devenir la demanderesse afin d'acquérir le lot 3 800 946;

Considérant la résolution no. 2023-11-06, 7 dans laquelle la Municipalité a demandé une offre d'acquisition au MTMD;

Considérant qu'en avril 2024, le MTMD a reçu une demande d'intérêt pour acquérir le lot 3 800 946 de la part du MELCCFP (Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval) concernant un projet de refuge faunique touchant le lot 3 800 946;

Considérant qu'une partie dudit lot en bordure du chemin Keenan présente moins d'intérêt au plan faunique pour le MELCCFP;

Considérant que cette portion de lot, dont la superficie était à définir, pouvait être subdivisée et offerte à la Municipalité;

Considérant la résolution no. 2024-11-04, 6 dans laquelle la Municipalité informait le MTMD de conserver le dossier d'acquisition actif pendant les démarches sur le partage du terrain avec le MELCCFP;

Considérant la rencontre tenue le 21 février 2025 entre le CDIR, le MELCCFP et la Municipalité portant sur les scénarios de partage possible du lot 3 800 946 appartenant au MTMD;

Considérant que le scénario pour l'acquisition d'environ 55 380 m² est souhaité par le CDIR comme étant la superficie optimale pour un développement industriel;

Considérant que le 25 février 2025, la Municipalité a demandé au MTMD de préparer une offre d'acquisition pour ce scénario à environ 55 380 m² avec un délai de réponse suffisamment long pour permettre à la municipalité de cumuler tous les coûts liés à ce projet (tels que l'étude écologique, l'arpentage, le notaire, les autorisations ministérielles, etc.);

Considérant que malgré le fait que le MTMD soit en attente de la décision du MELCCFP d'autoriser le projet, sous toute réserve, il est mentionné que le montant d'acquisition pour une partie du lot 3 800 946, d'une superficie de 55 380 m², serait de 111 200 \$;

Considérant qu'à ce moment-ci, le conseil de la Municipalité considère qu'il est important que le CDIR confirme, par résolution, son intérêt pour l'acquisition du terrain du MTMD; que le CDIR autorise la Municipalité à poursuivre les démarches; que le CDIR accepte de rembourser les frais encourus par la Municipalité ainsi que ceux à venir dans le cadre des démarches effectuées et que le CDIR s'engage à procéder à l'achat du terrain une fois que la Municipalité l'aura acquis;

Considérant que les frais encourus par la Municipalité dans le cadre des démarches effectuées peuvent inclure, sans s'y limiter, les frais pour les services professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire, de même que les frais d'études, d'administration, etc.;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au CDIR de confirmer, par résolution, son intérêt à acquérir le terrain du MTMD; qu'il autorise la Municipalité à poursuivre les démarches; qu'il s'engage à rembourser les frais encourus par la Municipalité ainsi que ceux à venir dans le cadre des démarches effectuées et qu'il s'engage à procéder à l'achat du terrain une fois que la Municipalité en sera devenue propriétaire.

Résolution autorisant l'attribution du contrat pour l'éclairage du terrain de soccer : 2025-04-07, 21 **Attendu qu'**avec la résolution 2024-09-09, 9, le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne a mandaté la Municipalité du Canton de Cleveland pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du système d'éclairage d'un terrain de soccer sur un terrain du Richmond Regional High School;

Attendu la recommandation d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Pelletier et Picard inc. au montant de 232 000 \$ avant taxes;

Sur la proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité du Canton de Cleveland à aller de l'avant avec l'octroi du contrat pour l'éclairage du terrain de soccer au Richmond Regional High School.

Résolution d'appui à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le CSLE et Les Sentiers de l'Estrie : 2025-04-07, 22 **Attendu que** Les Sentiers de l'Estrie (SE) et le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique

régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale), laquelle est disponible sur le site du CSLE;

Attendu que le CSLE et les SE interpellent maintenant les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s'engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 9 octobre 2024;

Attendu que l'objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement;

Attendu que la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie;

D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie;

De collaborer à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations;

De collaborer à la mise en œuvre de ce plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la Municipalité du Canton de Melbourne;

De transmettre une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire.

Résolution concernant l'abolition du Programme RénoRégion - La Municipalité du Canton de Melbourne demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision : 2025-04-07, 23 **Considérant que** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

Considérant que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

Considérant que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

Considérant que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

Considérant que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

Considérant que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

Considérant que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

CSLE – Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! » : 2025-04-07, 24 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) pour l'été et l'automne 2025, si le programme d'aide financière est reconduit;

Considérant que la municipalité s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt d'un projet pour l'été et l'automne 2025 dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » si le programme d'aide financière est reconduit; que les

conseillers Lois Miller, Audrey Morneau et Sean Boersen formeront le comité pour ce dossier.

Mise en candidature – bénévole de l'année – soirée de reconnaissance des bénévoles de la région de Richmond : 2025-04-07 Le conseil ne donne pas suite à ce point.

Dons et publicités : 2025-04-07, 25 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Fondation du CSSS du VSF	150 \$
Expo des jeunes Richmond Youth Fair	100 \$
Expo Richmond Fair	300 \$
Festival de l'auto ancienne	150 \$
The Record	167,86 \$ (plus taxes)
Actualités-L'Étincelle	167,69 \$ (plus taxes)

Disposition des deux ponceaux 1 800 mm de diamètre, TBA, classe IV : 2025-04-07, 26 **Attendu qu'**à la fin de la période prévue pour la disposition des deux ponceaux, aucune offre n'a été reçue;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité que les ponceaux ne soient pas réinscrits au Centre d'acquisition gouvernementale en vue de leur disposition; qu'ils pourraient être vendus directement s'il y a une partie intéressée pour un prix minimal de 2 500 \$.

Soumissions – ardoise concassée : 2025-04-07, 27 La Municipalité a reçu une soumission pour l'achat d'environ 8 500 tonnes métriques d'un granulats d'ardoise concassée 0-¾;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyée par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission conforme de Jim Coddington au prix de 13,83 \$/tonne métrique (avant les taxes), pour environ 8 500 tonnes métriques d'un granulats d'ardoise concassée, pour des travaux de rechargements sur les chemins municipaux.

Soumissions abat-poussières : 2025-04-07, 28 La Municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide, 35% (sans équivalent);

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte le plus bas soumissionnaire conforme, soit les Entreprises J. Provost inc. à 0,3920 \$ par litre (avant taxes) pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide comme abat-poussière sur le réseau routier.

Soumissions - Réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 1 : 2025-04-07, 29 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 1;

Considérant que le processus d'appel d'offres a permis de recevoir huit (8) soumissions et que l'analyse des soumissions a été effectuée par la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Considérant qu'après analyse des documents, il est recommandé à la Municipalité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavage Drummond Inc.* pour un montant de 161 457,24 \$, avant les taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité :

Que le contrat concernant les travaux de réfection d'une partie du chemin Burrill – phase 1 soit accordé à l'entreprise *Pavage Drummond Inc.* pour un montant de 161 457,24 \$, avant les taxes;

Que le contrat soit conditionnel à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

Que le maire, James Johnston et la directrice générale et greffière-trésorière, Cindy Jones sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet comme stipulé dans le contrat;

Que tous les documents d'appel d'offres et la soumission de l'entreprise font partie intégrante de ce contrat.

SSIRR - États financiers 2024 : 2024-04-07, 30 Le conseil prend connaissance du rapport financier 2024 du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond déposé par la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2024 du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond tels que déposés.

Factures : 2025-04-07, 31 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 190 731,61 \$) et des chèques émis (montant : 14 220,64 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia - Lettre de félicitations à l'entreprise « Frigogmenté » : 2025-04-07, 32 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre les félicitations à l'entreprise « Frigogmenté » pour l'obtention d'un lauréat dans le volet « Innovations technologique et technique » du Défi OSEntreprendre 2025 de la MRC du Val-Saint-François.

Levée de la séance : 2025-04-07, 33 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 20 h 30. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 mai 2025.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 8^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

James Johnston
Maire